

Délibération n°2018.00131

Ressources humaines - Convention de partenariat
avec la Fédération départementale de la Ligue de
l'Enseignement de Seine-et-Marne

Séance du 18 décembre 2018

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 23

absents représentés : 8

absents non représentés : 2

.....
L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2018.00131

Ressources humaines - Convention de partenariat avec la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement de Seine-et-Marne

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Jacques DURIN, Adjoint au Maire, délégué au personnel communal et à la restauration collective,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans un dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes,

Considérant le caractère d'intérêt général de la mission confiée aux volontaires au sein du Point Info Jeunesse de la ville et de l'Espace Musique,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 11 décembre 2018,

DELIBERE **A l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'accueil de deux volontaires dans le cadre du service civique, pour une durée de 07 mois (du 15/01 au 14/08/19), d'une durée hebdomadaire de 24 heures, sur des missions d'information et d'accompagnement aux projets, pour les jeunes usagers du Point Information Jeunesse (PIJ) et les jeunes artistes locaux de l'Espace Musique du service Jeunesse.

PREND EN CHARGE le coût de l'adhésion à la Ligue de l'enseignement (74,00€) et l'indemnité complémentaire mensuelle relative aux frais d'alimentation et de transport des volontaires, d'un montant de 107.58 € par volontaire.

PRECISE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2019, chapitres 012 et 011.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.